# ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

#### **JEUDI 27 FEVRIER 2020**

DELIBERATION		N°18/27-02-2020/221
Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	35
Membres Titulaires présents	:	22
Pouvoirs	:	10
Quorum	:	18
Nombre de votants	:	32
Adoption	:	32

Votants: Mmes, MM.

ALBERTINI Paola, BENEDETTI Patrick, CASTELLI Jean-François, CHIARELLI Pierre, DELOVO Cosima Sandra, DOMINICI Jean, FRASSATI Jeanne, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LEONETTI Paul, MARCAGGI Paul, MASSA Paule François, NEGRETTI Pierre, NICOLAI Don François, NURY VOLPI Nathalie, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, RUTILY Alexandre, SIMONI PIACENTINI Céline, TROJANI Paul, VENTURINI Stefanu.

## Avaient donné pouvoir: Mmes, MM.

CECCALDI Brigitte à NEGRETTI Pierre, CESARINI Lena à GIOVANNI Auguste, CROS Jessica à FRASSATI Jeanne, HUGUET Christiane à MASSA Paule-Françoise, LARRIEU Anne-Marie à MARCAGGI Paul, MICHELI Virginie à GOFFI Karina, NUNZI Antoinette à NURY VOLPI Nathalie, OTTAVI Antoine à VENTURINI Stefanu, POGGI Joëlle à CASTELLI Jean-François, VOILLEMIER Simone à PAOLI Jean-François.

Membres associés présents: M. GIRASCHI Jean, M. VENTURI Alain

#### **OBJET:**

Représentations Extérieures de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse dans les instances ou entités extérieures : actualisation des désignations

**Considérant** le décret n° 2010-1184 du 8 octobre 2010 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Considérant que la circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, établissement public au sens des articles L.710-1, L.711-1-1 et L.711-6 du Code de Commerce, s'étend à la Collectivité de Corse ;

Considérant le décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse rattachées à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu l'article D711-67 modifié du Code de Commerce relatif aux missions de représentation des établissements du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie ;

Considérant les articles L711-2 et L711-25 du Code de Commerce disposant que les CCI Locales exercent les missions de proximité dévolues à toute chambre de commerce et d'Industrie Territoriale auprès des pouvoir publics ;

Considérant l'union des CCI de Corse depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 et de facto la configuration renforcée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu l'article 1.3.2, Chapitre I du Règlement Intérieur de la CCI de Corse « Représentation de la CCI dans les instances ou entités extérieures »;

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse est conduite à actualiser les désignations des membres élus de la CCI de Corse au sein des divers organismes extérieurs ;

## Sur proposition de son Président ;

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse approuve la désignation des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse au sein des organismes extérieurs, comme spécifié dans le tableau annexé à la présente délibération.

Bastia, le 27 février 2020

Le Président,

Jean DOMINICÍ

PJ

Tableau des Représentations Extérieures de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse dans les instances ou entités extérieures